

Baisse des APL, baisse des loyers Hlm, *In fine* qui va payer l'addition ?

Pour compenser une prochaine baisse des aides au logement, le gouvernement voudrait imposer aux bailleurs sociaux une baisse arbitraire des loyers des logements bénéficiant de l'APL, pouvant atteindre 60€ par mois.

Cette décision n'est pas sans conséquence pour la santé économique de la plupart des bailleurs sociaux et par ricochet sur l'activité du secteur de la construction dans les territoires.

Les pertes de recettes locatives pour les bailleurs sociaux avec une baisse de 60 euros/mois seraient telles (32,5 millions d'euros par an pour les quatre départements de l'ex Poitou-Charentes) qu'elles pourraient conduire ces derniers à stopper leurs investissements.

Cela signifie 300 millions d'euros de commande publique annulée en Poitou-Charentes

Une telle mesure aura des conséquences en cascade pour :

✓ **Le secteur du bâtiment**

L'effet induit par ces mesures pourrait avoir pour conséquence de supprimer plus de 300 Millions d'euros de commande publique pour les entreprises locales et ce dès 2018. L'arrêt de l'activité des organismes picto-charentais en production neuve et réhabilitation aura de sérieuses conséquences sur l'économie locale.

Cela signifie plus de 3000 emplois directement ou indirectement menacés

✓ **Les collectivités locales**

La déstabilisation du modèle économique du logement social (basé sur le remboursement des emprunts par les loyers perçus) impactera également les collectivités locales, qui se sont portées garantes des emprunts contractés par les bailleurs sociaux donc de leurs dettes.

Cela signifie l'appel en garantie des collectivités locales pour les emprunts des bailleurs sociaux

✓ **Les habitants**

Enfin, les grands perdants seront les locataires. Leur loyer résiduel ne diminuera pas (en raison de la baisse conjointe des APL) et de plus, ils subiront les conséquences de la baisse des investissements des bailleurs sociaux, indispensables à la modernisation des logements, à la maîtrise des charges liées à l'énergie et à la gestion de proximité dans les quartiers.

Cela signifie l'abandon du modèle français du logement social

Pour toutes ces raisons, l'AROSH Poitou-Charentes souhaite, notamment dans la perspective du Congrès National des Hlm qui se tiendra du 26 au 28 septembre à Strasbourg, mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, locataires, collectivités, entreprises du bâtiment, promoteurs... pour appeler le gouvernement à revenir sur ces annonces précipitées et à engager une réelle concertation pour une politique du logement qui soit économe mais surtout au service des habitants et des territoires dans une démarche responsable et durable.

L'AROSH PC est une association territoriale qui regroupe les organismes de logement social des départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne (plus de 80 000 logements gérés). Elle assure la représentation des organismes de logement social auprès de leurs partenaires locaux, ainsi que le pilotage et l'animation de l'action politique et professionnelle du mouvement Hlm.

L'AROSH PC est membre de l'Union Régionale Hlm en Nouvelle Aquitaine, qui fédère les associations territoriales Hlm du Limousin (AROLIM), d'Aquitaine (AROSHA) et de de Poitou-Charentes (AROSH PC).